



clause non concurrence toujours valable ?

Par **senior69**, le **19/01/2013 à 10:04**

Bonjour,

Je travaille depuis 15 ans environ en tant que commercial salarié d'une grand entreprise suite contrat de travail avec clause de non concurrence pendant 1 an.

Je désire démissionner pour rejoindre en tant que commercial une entreprise dans le même secteur d'activité dans la même zone géographique.

Ma question : est-ce que la législation actuelle a évolué et ne prend plus en considération cette contrainte désormais forclose ?

Je vous remercie de votre réponse.

Par **P.M.**, le **19/01/2013 à 10:16**

Bonjour,

Pour pouvoir déjà essayer d'apprécier la licéité de la clause de non-concurrence, il faudrait que vous la reproduisiez textuellement en supprimant éventuellement les noms de personnes et entreprise...